

Objet : Décision portant délégation de signature de M. Philippe Courtier, directeur de l'UTC, à Mme Nathalie Darène, directrice du département technologie et sciences de l'homme de l'UTC à compter du 3 avril 2017.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 89-442 du 28 juin 1989,

Vu les statuts de l'établissement, article 42,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

Vu le conseil d'administration de l'UTC du 13 octobre 2016,

DÉCIDE

Article 1 : délégation de signature en matière administrative

Délégation est donnée à Mme Nathalie Darène, directrice du département technologie et sciences de l'homme, à effet de signer les formulaires d'accident du travail des étudiants accueillis temporairement en vertu d'une convention au sein du département TSH.

Article 2 : délégation de signature en matière financière

Délégation est donnée à Mme Nathalie Darène à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- Les actes relatifs à l'engagement de toutes dépenses du centre financier de niveau 2 « DTS – département technologie et sciences de l'homme » dans la limite de 10 000€ HT,
- les certificats administratifs,
- la certification du service fait,
- les ordres de mission et les états de remboursement de frais correspondants, à l'exception des ordres de mission d'une durée supérieure à 5 jours à l'étranger ou concernant les personnalités étrangères invitées à l'UTC qui restent contresignés par le directeur de l'UTC.

**Service des
affaires générales et juridiques**
Aurélie Germonprez
☎ 03-44-23-73-76
✉ aurelie.germonprez@utc.fr

Les engagements de dépenses d'investissement en informatique d'un montant supérieur à 800 € doivent être visés par M. Harry Claisse, directeur des systèmes d'information.

Article 3 : responsabilité en matière financière et comptable

Responsabilité est donnée à Mme Nathalie Darène en matière de détention, de comptabilité des biens et de mises à jour des inventaires.

Article 4 : étendue de la responsabilité en matière financière et comptable

La responsabilité financière et comptable en matière de détention, de comptabilité des biens et de mise à jour des inventaires consiste à coordonner et mettre en œuvre les dispositions relatives aux immobilisations et à l'inventaire. A ce titre :

- ✓ Le responsable veille à la mise en œuvre des règles de l'établissement sur la gestion budgétaire et comptable ainsi que le suivi des biens comptabilisés pour

- son département, laboratoire ou service (entrée et sortie des biens) ;
- ✓ Le responsable met en œuvre le suivi des inventaires des matériels détenus dans le département, laboratoire ou service ;
 - ✓ Le responsable désigne un gestionnaire des biens plus particulièrement chargé de corrélérer périodiquement l'inventaire détenu dans son département, laboratoire ou service à partir du système d'information physique figurant sur le portail ENT. Il sera le correspondant de la direction des affaires financières pour le suivi des inventaires.

Article 5 : absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Darène, la délégation de signature et la responsabilité en matière financière et comptable seront exercées par:

- M. Frédéric Huet en ce qui concerne le centre financier de niveau 2 « DTS – département technologie et sciences de l'homme ».
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Darène et M. Frédéric Huet, la délégation de signature sera exercée par M. Serge Bouchardon.
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Darène, MM. Frédéric Huet et Serge Bouchardon, la délégation de signature sera exercée par M. Charles Lenay.
- M. Charles Lenay en ce qui concerne les centres financiers de niveau 3 « DTS001 – mineur PHITECO » et « DTS009 – master IC ».
- M. Pascal Jollivet en ce qui concerne le centre financier de niveau 3 « DTS002 – mineur DDT ».
- M. Pascal Alberti en ce qui concerne le centre financier de niveau 3 « DTS003 – filière MPI ».
- M. Gunnar Declerck en ce qui concerne le centre financier de niveau 3 « DTS004 – enseignements concevoir ».
- Mme Isabelle Cailleau en ce qui concerne le centre financier de niveau 3 « DTS005 – enseignements communiquer (hors langues)».
- M. Frédéric Huet en ce qui concerne le centre financier de niveau 3 « DTS006 – enseignements organiser & manager ».
- M. Mark Kay en ce qui concerne le centre financier de niveau 3 « DTS007 – enseignements communiquer langues ».
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Darène et M. Mark Kay, la délégation de signature sera exercée par Mme Carole Lefrançois.
- Mme Virginie Julliard en ce qui concerne le centre financier de niveau 3 « DTS008- mineur CCT ».
En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Nathalie Darène et Virginie Julliard, la délégation de signature sera exercée par Mme Isabelle Cailleau.
- M. Serge Bouchardon en ce qui concerne le centre financier de niveau 3 « DTS010- mineur TCN ».

Article 6 : prise d'effet de la présente décision

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 3 avril 2017 et prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

Article 7 : affichage de la présente décision

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site internet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente dans les services concernés.

Article 8 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier

Original : *Service des affaires générales et juridiques*
Copies : *Service/département/laboratoire/direction concerné(e)*
Direction des affaires financières
Agent comptable
Intéressé(e)s

Diffusion : *Générale*
Actes réglementaires